

L'Ouvrier Diamantaire

Par l'Union, les Proletaires libéreront le Travail de toute exploitation.

Bulletin de l'Union Nationale des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français
(Section de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires)

Les Travailleurs veulent une vie familiale et une vie collective digne de leur rôle social.

ABONNEMENTS

France. — Un an. 8 fr.
Autres pays. — Un an. . . . 10 fr.

Rédacteur

Edmond PONARD
TÉLÉPHONE 74

Bureaux

MAISON DU PEUPLE
SAINT-CLAUDE (Jura)

Tous les Ouvriers Diamantaires syndiqués ayant des choses sérieuses et intéressantes à dire doivent collaborer à ce Bulletin. Pour être insérée, la copie doit parvenir le 20 de chaque mois à la rédaction.

LE PROCHAIN CONGRÈS DE L'ALLIANCE

Le prochain Congrès International de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires se tiendra à Paris du 19 au 26 octobre prochain dans l'une des salles du Grand Orient, 16, rue Cadet.

NOTRE REPRÉSENTATION

En vertu des décisions du Congrès International de Londres, c'est l'*Union Nationale des Ouvriers Diamantaires Français* qui, dorénavant, sera représentée dans les Congrès Internationaux par les délégués de son choix, et non les syndicats locaux comme cela s'était fait jusqu'alors.

Rappelons à ce sujet un passage de la discussion au Congrès de Londres :

Polak. — « Pour le moment le Syndicat de Londres est affilié à l'A. U. D. comme organisation locale. La situation locale sera changée de façon à ce que le Syndicat de Brighton devra s'affilier, aussi vite que possible, à celui de Londres, en formant ainsi la base d'une organisation anglaise. Il s'en suivra que l'Angleterre obtiendra une représentation dans le Bureau.

« C'est ce qui doit également se faire pour la France. Il ne doit plus arriver que chaque localité de la France, où l'on taille du diamant, forme une organisation à part dans l'A. U. D. avec son représentant au Congrès. Si la Belgique appliquait la même méthode, elle serait venue au Congrès avec environ 30 délégués.

« Pour caractériser cette situation, je puis communiquer que Felletin, une organisation de 19 membres est représenté au Congrès par un délégué. Ce que cela coûte à l'A. U. D. est démontré au mieux en disant que ce montant ne sera pas couvert par le paiement à l'A. U. D. de dix années de cotisations. (Applaudissements unanimes).

En vertu de cette décision, le nombre des délégués payés par l'Alliance est fixé à deux pour la France.

Naturellement, les diverses organisations ont le droit d'envoyer des délégués à leurs propres frais.

Invités à faire connaître le nom de ses délégués dans le plus bref délai, le Comité de l'Union s'est réuni et, devant l'urgence, a dû prendre une décision. Il a pensé qu'il convenait que les deux délégués au Congrès soient pris parmi les deux syndicats les plus importants, soit un délégué pris à St-Claude et un délégué pris à Paris. En outre, il a décidé qu'un délégué pris parmi les autres syndicats serait envoyé aux frais de l'Union. On vota et le Syndicat de Taninges obtint le plus de voix. En conséquence, le Secrétaire fut chargé d'écrire à ce Syndicat et le camarade Revuz François, de Taninges, vient de nous informer qu'il acceptait le mandat de délégué.

Le délégué de St-Claude est le camarade Alix Rousset.

Le Syndicat de Paris a désigné le camarade Georges Bornet.

Nous aurions désiré que la représentation française soit plus nombreuse. Malheureusement les frais de voyage et de séjour pendant une semaine à Paris, le paiement du salaire des délégués, constituent une grosse charge, et l'Union Nationale devant assurer dans un avenir prochain les frais entier de la propagande et du journal (actuellement l'Alliance paie la moitié de ces frais et la totalité du journal), il ne lui était pas possible de faire un effort plus grand, dans l'incertitude où elle se trouve de pouvoir équilibrer son budget dans l'avenir.

S'il est des syndicats qui sont à même de faire l'effort financier suffisant pour l'envoi d'un délégué, nous les engageons vivement à le faire. En ce cas ils devront nous aviser au plus tôt de cette décision ainsi que du nom de leur délégué.

ORDRE DU JOUR DU CONGRÈS

L'Ordre du Jour du Congrès, ainsi que les Rapports du Secrétariat ont été retardés quelque peu par la grève des Typographes belges. Ils seront envoyés incessamment à tous les Syndicats par les soins du Secrétaire International, à

qui toutes les adresses nécessaires ont été fournies.

Comme de coutume, les divers pays ont été consultés pour faire connaître les propositions qu'ils désirent voir discuter à ce Congrès.

Voici les résultats de cette consultation :

Propositions de l'A. D. B. (Belgique)

1. Abolition du système d'entreprise (abolition du travail aux pièces) ;
2. Introduction de la semaine ouvrable de cinq jours ;
3. Introduction du Premier Mai obligatoire ;
4. Introduction d'une période de vacances de quinze jours, dont une semaine payée par le patron ;
5. Pour chaque pays, une organisation seulement sera reconnue par l'A. U. D. (Cela vise le cas particulier de la Hollande dont deux petits syndicats : Betsalel (syndicat Israélite) et le Syndicat Chrétien font partie de l'Alliance bien qu'en dehors du grand Syndicat hollandais A. N. D. B.)

Propositions de la France

1. Unification, dans la mesure du possible des tarifs dans les divers centres diamantaires ;
2. Limitation de la production par l'adoption universelle de la semaine de 44 heures et la limitation sévère de l'apprentissage ;
3. Revendication internationale d'un congé annuel payé.

A ces trois questions, résultat des décisions du dernier Congrès de l'Union Nationale, où tous les Syndicats, sauf Divonne, étaient représentés, Paris demanda qu'il en soit ajouté une quatrième :

4. Mesures à prendre pour donner plus de vigueur et d'action à l'A. U. D.

Propositions des Pays-Bas

1. Le Congrès décide d'agir pour l'obtention de vacances annuelles sans perte de salaire, à introduire simultanément dans tous les centres d'industrie diamantaire, affiliés à l'Alliance Universelle ;
2. Le Congrès de l'A. U. U. charge les organisations affiliées d'entamer des pourparlers avec les patrons des différents centres concernant l'introduction de la semaine de 40 heures.

**

Sur les questions proposées par la France, tous les camarades sont à peu près au courant ayant eu à en connaître lors du Congrès de l'Union Nationale tenu à Paris, il y a un an. Ces propositions, votées par l'unanimité des délégués présents au Congrès, seront donc obligatoirement défendues par vos délégués devant le Congrès International.

Sur la quatrième question présentée par Paris, les avis peuvent différer puisqu'elle ne fut pas débattue par le Congrès. Chaque Syndicat est donc invité à en discuter et à faire connaître son opinion aux délégués qui devront obligatoirement s'en inspirer.

Pour ma part je suis d'avis que l'A. U. D. pourrait en effet jouer un rôle plus actif que celui qu'elle a joué jusqu'à ce jour. Il est bien des cas où les centres éloignés comme nous des grands marchés gagneraient à être renseignés d'une façon plus complète et surtout plus suivie sur les faits qui surviennent dans l'industrie et sur l'action menée dans les autres centres.

En ce qui concerne les questions portées à l'ordre du jour par les autres pays, je prie les camarades de les étudier très attentivement.

La première question portée à l'ordre du jour par la Belgique mérite toute votre attention, et vos délégués devront être mandatés fermement à cet égard. Je ne crois pas qu'on puisse y faire des objections de principe. Il reste à savoir si une telle chose est réalisable. C'est à vous qu'il appartient de le dire. Prononcez-vous en toute loyauté et en toute franchise et dites si vous jugez qu'il est possible d'abolir dans votre centre le travail aux pièces.

La deuxième question posée par la Belgique, la France, et la Hollande peuvent être liées. La Belgique et la Hollande envisagent toutes deux la semaine de 40 heures. La seule différence entre les deux propositions réside dans la répartition de ces 40 heures sur 5 ou sur 6 jours. La France envisage seulement la semaine de 44 heures. Ce fait s'explique, si l'on songe qu'actuellement la Belgique travaille 44 heures, la Hollande 45, et la France 48.

Je crois qu'il sera difficile à vos délégués de voter la semaine de 40 heures. Nous sommes en retard d'une étape et nous sommes bien obligés de tenir compte de cette circonstance. Dans l'état actuel des choses, avec toutes les entraves avouées ou sournoises apportées à la semaine de 48 heures, nous aurons déjà suffisamment à faire pour arriver à la semaine de 44 heures.

Sur la question d'un congé annuel payé, tout le monde paraît être d'accord et il est à souhaiter que cette unanimité se traduise par des résultats prochains.

Je prie tous les camarades d'examiner attentivement toutes ces questions,

de les discuter sans tarder au sein de leurs assemblées et d'informer le Permanent et les délégués de la façon dont elles auront été résolues afin que le vote des délégués au Congrès soit bien conforme à l'état d'esprit des camarades et que le cas échéant, si une minorité assez forte se dégageait sur l'une ou l'autre question, cette minorité se voit attribuée la part de mandats qui lui revient sur le nombre de mandats dont nous disposons. Il faudra pour cela indiquer le nombre de voix pour ou contre qu'aura recueilli chaque question.

En informer les délégués :

Alix ROUSSET, la Caille-du-Haut, St-Claude ; François REVUZ, Taninges, (Haute-Savoie) ; Georges BORNET, 10 Rue d'Artois, Versailles.

E. PONARD.

As-tu déjà songé, camarade syndiqué diamantaire de province, que la cotisation mensuelle de 6 francs — que tu trouves énorme — ne représente même pas 1 fr. 50 d'avant-guerre ?

Séance du Bureau de l'A. U. D. tenue à ANVERS le 27 Août 1925

Sont présents : Pour les Pays-Bas : Henri Polak ; B. van Praag ; J. van Zutphen.

Pour la Belgique : Louis van Berckelaer ; J. van Meerbeeck ; Ed. Danckaerts ;

Pour la France : Edmond Ponard ;

Pour l'Allemagne : C. Schott.

Président, Henri Polak.

1. Préparation, ordre du jour du Congrès de Paris.

Le Secrétaire dit que tous les compte-rendus ont été traduits et seront bientôt imprimés ; que la traduction du compte-rendu du Secrétaire reste encore à faire ; et que les propositions du Bureau doivent être formulées.

Les données des quatre années écoulées ont été synthétisées dans des statistiques et dans des tableaux. Les rapports paraîtront en trois langues : en néerlandais, en français et en allemand, mais ne formeront qu'une seule brochure. La traduction en anglais est superflue puisque les délégués américains et anglais parlent le néerlandais.

Le Secrétaire a pris comme point de départ pour son rapport, les vœux et les résolutions du Congrès de Londres, qui, pour les 80 %, n'étaient que des vœux et des suggestions du Bureau.

La semaine prochaine le tout sera sorti de presse et prêt pour l'expédition. Le Secrétaire propose, afin de pouvoir donner suite aux demandes multiples, de fixer le tirage à 500 exemplaires.

Les camarades parisiens chercheront une salle de réunion ; mais il a été convenu avec ces camarades qu'ils ne loueront rien sans que le secrétaire ait vu le local de ses propres yeux.

Le Président est d'accord que Van Bercke-

laer aille sur place et qu'il cherche une salle assez spacieuse et confortable pour satisfaire à tous les besoins du Congrès.

2. Délégués voyageant à charge de l'A. U. D.

Le Secrétaire déclare que la délégation doit être recrutée par pays, pour rester dans l'esprit du Congrès de Londres.

Le Président dit que le Congrès de Londres visait l'organisation française, dont chaque section avait envoyé une délégation. La question se pose de toute autre façon pour les Pays-Bas, où les organisations reconnues, Betsalel et l'Union Chrétienne sont des organisations vivant leur propre vie. Dans le sens organique il n'est pas fort juste que toute section d'une centrale envoie des délégués, les frais occasionnés de ce fait dépassant certainement les recettes de cotisations d'une telle section.

Van Praag propose d'arrêter le nombre de délégués voyageant aux frais de l'A. U. D. d'après la force numérique de chaque centre.

Le Président dit qu'il va de soi que le bureau n'est pas compris dans le nombre des délégués envoyés. Chaque organisation peut déléguer autant de membres qu'elle veut, en payant elle-même les frais.

Schott est d'avis qu'il ne faut pas être trop avare dans cette question, parce qu'on doit toujours envisager le but de chaque Congrès : stimuler les intérêts de la masse pour le travail fourni et à faire.

Pour deux organisations il ne sera pas difficile d'envoyer des délégués à leurs propres frais, ce sont les organisations hollandaise et belge. Dans ce cas ci la France n'aura pas non plus de difficultés, le Congrès ayant lieu en France. Mais les petites organisations les verront surgir. Il voudrait qu'un membre de Hanau et d'Oberstein soient envoyés, tandis qu'il serait logique que le leader du district du syndicat métallurgique soit présent. Les diamantaires affiliés au Métallarbeiterverband nous coûtent beaucoup, bien que très peu nombreux. L'A. U. D. ferait bien d'envisager cette question.

Le Président. — Il nous est impossible d'envoyer trois délégués pour l'Allemagne quand la France n'en aurait que deux, mais nous pourrions exceptionnellement inviter le leader du district, tout en ne le reconnaissant en rien comme délégué.

Le Bureau de l'A. U. D. arrête le nombre de délégués comme suit :

Belgique	5
Hollande	3
Betsalel	1
Cristel Vereeniging	1
Amérique	1
Angleterre	1
France	2
Allemagne	2
Suisse	1

3. Cotisations.

Van Praag, trésorier de l'A. U. D. constate que la diminution de la cotisation de 1 florin à 1/2 florin ne peut être maintenue, vu les dépenses, et demande de fixer le taux à 0.75 florin pour l'année prochaine.

Dankaerts demande de maintenir le taux à 50 cents, si l'augmentation n'est pas strictement nécessaire.

Van Praag. — Dit que l'augmentation n'est pas strictement nécessaire, mais que la cotisation ayant cours maintenant ne nous donnera pas les garanties nécessaires pour

affronter avec succès les frais spéciaux occasionnés par la question des changes, les réunions, les voyages, les rapports, et maintenant à nouveau par les rapports et leurs traductions.

Si l'un ou l'autre centre croit que l'augmentation entraînerait des dépenses par trop élevées à cause du change, le trésorier veut bien attendre le cours des choses. 0.50 florin par an sont suffisants ; mais si on fait des extras on ne saurait joindre les deux bouts.

Le Président propose de présenter au Congrès la proposition suivante :

Pour l'année 1926 la cotisation de fl. 0.50 par membre sera maintenue. Le Bureau demandera au Congrès autorisation d'augmenter le taux de la cotisation au cas où les dépenses le nécessiteraient.

Cette proposition est adoptée.

4. Organisations à charge de l'A. U. D.

Le Secrétaire dit que le Congrès de Londres avait décidé de payer le traitement entier du propagandiste français jusqu'au mois d'août de l'année suivant celle du Congrès, pour réduire cette intervention après à la moitié.

Le Président croyait qu'on s'était mis d'accord de ne rien payer après.

Van Praag dit que c'est au Congrès de Londres seulement qu'il a été question de l'unification de la France, et que c'était bien l'intention de ne payer plus rien, mais que ce fut pas décidé. En payant la moitié du traitement on a voulu mettre à la disposition de l'organisation le temps et les moyens pour se mettre debout.

On reprendra ce point tout à l'heure.

5. Traducteurs et Rapporteur du Congrès.

Le Bureau se met d'accord pour confier les traductions françaises à Andriës de Rosa, les traductions allemandes à Ger Schmook, et le compte-rendu à Mme Jo Kaales van de Kamp. On prierà les organisations des pays d'expression anglaise de ne déléguer que des membres connaissant la langue néerlandaise.

6. Discussions des propositions des différentes organisations

Sur la demande de *Van Praag* qui propose d'ajourner cette discussion jusqu'à la veille du jour du Congrès, afin que les membres du Bureau puissent se former une opinion, elle est remise au samedi 17 octobre.

7. Propositions du Bureau.

La discussion est reprise sur l'organisation française.

Le Secrétaire dit qu'il considère l'A. U. D. comme une simple organisation, et qu'il faut veiller à ce que les choses aillent leur train normal. Dans des organisations ordinaires il y a des sections qui ne rendent pas ce qu'elles coûtent, et pourtant ces sections doivent vivre. C'est aussi le cas pour la France. Nous sommes responsables de la vie de l'organisation. Mais les camarades français doivent faire leur possible pour que leur caisse et leur propagande ne restent plus à charge des autres caisses.

* S'il est prouvé qu'ils ne sont pas capables de rester debout financièrement, alors le cas peut encore être examiné. A présent ils paient une cotisation trop minime.

Le Président trouve que depuis si longtemps que les camarades français fréquentent

l'école de l'organisation de l'A. U. D. en compagnie des belges et des néerlandais, ils ont eu largement l'occasion d'apprendre la leçon de la cotisation élevée, et que cela leur devrait être chanson finie. Ils doivent percevoir une cotisation qui leur permette de vivre indépendamment. Nous avons tous dû faire cet apprentissage. Si les circonstances leur rendent l'existence difficile, alors un subside pourra les sauver. Mais en des temps normaux ils doivent se tirer d'affaire par leurs propres moyens. Ils doivent enfin savoir offrir les sacrifices que nous avons tous offerts. et les camarades allemands qui n'ont qu'un salaire égal au leur, font bien ce qu'ils doivent faire. La chose est possible aussi pour les salaires qui sont obtenus en France. Ce n'est pas raisonnable que nous payons des francs là où les français ne paient que quelques centimes, et qu'en outre ils se réclament encore de nous.

Ponard sait bien que *Polak* a raison et que c'est logique, que la France vive de ses propres moyens. Après le Congrès de Londres beaucoup fut déjà fait. On ne peut oublier que nous avons perdu les 2/3 de nos membres. Nos dispositions étaient prises pour réclamer plus, seulement nous n'avons pu aboutir. Si on nous force de vivre indépendamment, nous seront contraints, et ce à partir du début, de suspendre la publication de notre organe, ou certainement limiter sa publication. Nous avons fait des efforts pour augmenter la cotisation il y a quelque temps. A nouveau nous n'avons pu aboutir parce que on nous objecte toujours qu'il n'y a pas un seul syndicat qui réclame tant.

Van Praag. — Malgré les remarques de *Ponard*, je suis quand même d'avis qu'il nous faut marcher dans le chemin tracé par le Congrès de Londres. On doit essayer et nous voulons pousser dans ce sens. La publication de l'organe ne peut être suspendue et il devrait sortir même plus d'une fois par mois.

L'organisation doit pouvoir prendre à sa charge ces quelque 6.000 francs. Je propose de payer pour 1926 la moitié du traitement du propagandiste et les frais de publication ; et que pour 1927 l'A. U. D. ne paye plus que la moitié des frais de l'organe, et qu'au 1^{er} Janvier 1928 l'organisation française pourvoie elle-même à ses besoins.

Le Président et *Le Secrétaire* disent que l'argument comme quoi les autres organisations françaises ne paient pas autant que les diamantaires, ne tient pas. Chez nous c'est la même chose.

Le Président. — La question se pose de cette façon-ci : Les camarades français paient trop peu en comparaison des ouvriers diamantaires d'ailleurs et, par ce fait ils constituent une charge onéreuse pour les autres organisations.

Ponard. — Nous voulons faire le possible dans le sens indiqué par *Van Praag*.

Une proposition dans ce sens est rédigée pour le Congrès.

Schott demande de recevoir mensuellement des données émanant du Secrétariat, traitant des affaires syndicales, des réunions, des résolutions, en fait d'informations officielles pour les camarades allemands.

Ponard appuie cette proposition au nom des camarades français.

Van Zutphen comprend cette demande, et trouve que chaque organisation présente ses aspects remarquables. La carte de l'industrie belge qui vient d'être publiée dans *Le Diamantberverker* nous intéresse tous, parce

qu'elle nous montre une fois pour toutes l'énorme travail qui doit être accompli en Belgique. A l'avenir ces indications pourraient venir à point.

Le Bureau se met d'accord.

Le Secrétaire rapporte qu'un négociant italien qui possède une petite usine à Rome, lui a soumis une demande d'embauchage pour quelques ouvriers. Ceux-ci auraient le voyage payé, gagneraient un salaire égal à celui d'Anvers, et après quelques mois, ils auraient un certain pourcentage dans le bénéfice. Une lettre confirme cela.

Le Bureau est d'accord que l'A. U. D. peut fournir ces ouvriers, toutefois à la condition qu'ils restent membres de l'A. D. B. et qu'ils resteront sous son contrôle.

Ponard est chargé de régler au mieux une question d'apprentissage concernant l'organisation française.

La séance est ensuite levée.

L. van BERCKELAER,
Secrétaire.

**

Séance du Bureau de l'A.U.D.

tenue à ANVERS le 24 Septembre 1925

Sont présents : Pour les Pays-Bas : Henri Polak ; J. van Zutphen ; B. van Praag.

Pour la Belgique : Louis van Berckelaer ; Ed. Danckaerts.

Pour la France : Edmond Ponard.

Pour l'Allemagne : C. Schott.

Absent : J. van Meerbeeck, pour cause de maladie.

Président, Henri Polak.

Le secrétaire communique une lettre émanant de Green, écrite au nom du British Diamond Workers Union. Green proteste contre la révocation du délégué anglais du Bureau International. Il demande ensuite si les membres du bureau participent au Congrès en cette qualité ou bien s'ils sont envoyés par leurs organisations respectives. Il demande aussi si les anglais ne peuvent pas envoyer plus d'un délégué au Congrès.

Le Président remarque qu'il est insensé de réclamer un représentant au Bureau International pour une organisation comptant à peine 24 membres. Il ne comprend pas comment on peut formuler l'autre question : des dirigeants ne sont pas des délégués. Du reste l'Angleterre peut envoyer autant de délégués qu'elle veut, mais pas plus d'un seul aux frais de l'A. U. D.

Une discussion circonstanciée a eu lieu après, prenant quelques heures, traitant les relations actuelles dans le bureau de l'A.U.D. qui, à l'avis de tous les membres du bureau entraînent toute action utile de ce collège, et qui ont créé une atmosphère, dans laquelle toute collaboration est devenue impossible.

Après que les griefs existants eurent été exprimés, et commentés derechef, on arriva à la conclusion suivante, faisant suite à l'échange d'idées qui avait eu lieu avant, se rapportant aux objections présentées en ce qui concerne l'attitude mutuelle.

1^o Qu'il appert que le compte-rendu de la séance de la Commission des changes du 20 juillet 1925 ne présente pas à vrai dire, un aperçu complet des choses qui y sont traitées, mais que d'autre part, le secrétaire, de toute bonne foi, croyait que ce compte-rendu répondait aux exigences de l'accord existant déjà depuis des années établissant que les

comptes-rendus des séances du bureau ne comprendraient que l'indication des points et des affaires traités et les résolutions prises.

2^e Que dorénavant les droits, accordés aux membres du bureau par le règlement et par les usages de la vie syndicale, seront reconnus et observés ponctuellement.

3^e Que dorénavant les différends entre dirigeants ou autres provenant éventuellement de la matière citée, seront traités par le Bureau, ayant qu'il leur soit donné quelque publicité.

4^e Que, tous les dirigeants feront de leur mieux pour éviter tout ce qui pourrait mener à de nouvelles difficultés intérieures.

Se basant sur ces conclusions, prises en accord complet, on a décidé unanimement de considérer comme étant clos tous les incidents ; et de n'en pas appeler au Congrès prochain, pour que ce Congrès ait l'occasion de traiter les divers points de l'ordre du jour, qui touchent de près les intérêts des ouvriers diamantaires de tous les pays.

Ensuite, des dispositions générales furent discutées pour le prochain Congrès. Le bureau se met d'accord sur la location d'une salle de l'immeuble du Grand Orient, et il donne ordre au secrétaire de disposer le reste pour le mieux.

Henri POLAK, L. van BERCKELAER,
Président. Secrétaire.

Pour le "Rayon de Soleil"

Sommes reçues au cours du mois

(Dans cette liste ne figurent pas les cotisations)

Don de visiteurs, atelier Racle.	10 "
Anonyme, St-Claude.....	2 50
Gaston Chambard, Paris.....	5 "
<i>Pourcentage sur cotisations :</i>	
Robert Monneret, l'Essard ..	15 30
Narcisse Saveret, St-Claude.	3.40
Vente matériel Coopérative Les Moulins	6 "
Produit du 4 ^e envoi de poudre noire.....	<u>30.637</u> "
Total.....	30.679 20
Liste précédente	74.310 45
Total à ce jour.....	<u>104.989 65</u>

Merci à tous ces généreux donateurs.

**

De plus en plus, les résultats de l'épuration de la poudre noire s'amplifient. Que chacun de nous y trouve un encouragement.

En vue d'un envoi très prochain, nous prions tous les centres et tous les ateliers de nous faire parvenir, au plus tôt, la poudre en leur possession.

**

Veillez à ce que tout le monde dans votre atelier soit muni de cercle. S'il en manque, faites-le savoir à la Permanence qui fera le nécessaire.

**

Enduisez d'une légère couche d'huile la face intérieure de votre cercle, la poudre y adhérera mieux.

**

Dans chaque atelier, conserver dans une boîte à part les plombs ayant contenu du boort ou de la poudre.

C'est avec ces petites choses qu'on fait de grandes actions.

RAPPORT sur l'Industrie Diamantaire

SUPPLÉMENT N° 6

BELGIQUE

Union Générale des Ouvriers Diamantaires de Belgique

TARIF minimum pour la taille du brillant en brut plein, majoré de 20 %, plus Frs. 65 d'indemnité de vie chère, pour une taille très courante.

4 grains	la pièce	Fr. 66 "
3 —	—	50.30
2 —	—	41.60
3 par carat	—	32.50
4 —	Fr. 28 "	
5 —	—	24.40
6 —	—	22 "
7 —	—	21 "
8 —	—	20.10
9 —	—	19.40
10 —	—	18.85
11 —	—	18.50
12 —	—	18.20
13 —	—	17.90
14 —	—	17.55
15 —	—	17.23
Plus petits	—	16.90

TARIF minimum pour les chatons.

Plein : 8 fr. la pièce ; Scié : 5 fr. la pièce, plus 65 francs par semaine (indemnité vie chère).

TARIF pour brillant scié. Indemnité de vie chère : 65 fr. ; prix du boort : 65 francs. Taille très courante.

60-4 et plus petits	la pièce	Fr. 11.40
59-4 à 55-4	—	11.64
54-4 à 50-4	—	11.88
49-4 à 45-4	—	12.12
44-4 à 40-4	—	12.42
39-4	—	12.72
38-4	—	13.02
37-4	—	13.32
36-4	—	13.62
35-4	—	13.92
34-4	—	14.22
33-4	—	14.52
32-4	—	14.82
31-4	—	15.12
30-4	—	15.42
29-4	—	15.84
28-4	—	16.20
27-4	—	16.56
26-4	—	16.92
25-4	—	17.28
24-4	—	17.64
23-4	—	18 "
22-4	—	18.36
21-4	—	18.72
20-4	—	19.08
19-4	—	19.56
18-1	—	20.04
17-4	—	20.52
16-4	—	20.90
15-4	—	21.48
14-4	—	21.96
13-4	—	22.44
12-4	—	22.92
11-4	—	23.40
10-4	—	23.88

Ce Tarif doit être payé entièrement aux ouvriers, calculé sur poids après débrutage.

CHATONS

Scié : 5 fr. la pièce ; Plein : 8 fr. la pièce, plus 65 francs (indemnité vie chère).

TARIF MINIMUM pour sertissage

BRILLANT (plein et caps) :

Grosses pierres, jusqu'à 20-4 : 27 fr. 50 par place (ouvrier) et par semaine ;
De 21-4 à 40-4 : 35 francs par place ;
De 41-1 à 60-4 : 40 —

BRILLANT (scié). Travail aux pièces :

Jusqu'à 40-4 : 40 francs par place et 5 % pour le travail fait au-dessus de 300 francs.
Plus petits que 40-4 : 45 fr. par place et 10 % pour le travail fait au-dessus de 300 francs.

Pour les ouvriers à la journée : Même calcul que pour les ouvriers aux pièces, en augmentant le salaire (des ouvriers à la journée) de 180 francs pour les frais.

CHATONS (Cap et Plein). Travail aux pièces :

La 6^e partie du travail fait.

Scié. La 5^e partie du travail fait.

Pour les ouvriers à la journée : Le salaire du polisseur, augmenté de 180 francs pour les frais, divisé par 6 pour plein et cap ; divisé par 5 pour le scié.

**

SUPPLÉMENT N° 7

HOLLANDE

Union Générale Néerlandaise des Ouvriers Diamantaires

(Autorisé par plusieurs décrets royaux)

TARIF minimum pour le débrutage du brillant :

Grosses pierres, jusqu'à 6 grains : fl. 1.16 par carat.

Depuis 6 grains jusqu'à 4 grains : fl. 1.255 par carat. (4 grains : 1 carat).

Pièces	Montant	Pièces	Montant
5-4 fl.	5.33	53-4 fl.	13.39
6-4	5.52	54-4	13.53
7-4	5.72	55-4	13.655
8-4	5.905	56-4	13.795
9-4	6.11	57-4	13.935
10-4	6.29	58-4	14.06
11-4	6.495	59-4	14.20
12-4	6.68	60-4	14.34
13-4	6.88	61-4	14.46
14-4	7.07	62-4	14.60
15-4	7.27	63-4	14.74
16-4	7.455	64-4	14.88
17-4	7.625	65-4	15.02
18-4	7.81	66-4	15.145
19-4	7.98	67-4	15.28
20-4	8.15	68-4	15.42
21-4	8.325	69-4	15.56
22-4	8.51	70-4	15.70
23-4	8.68	71-4	15.825
24-4	8.85	72-4	15.965
25-4	9.02	73-4	16.105
26-4	9.21	74-4	16.23
27-4	9.38	75-4	16.37
28-4	9.55	76-4	16.51
29-4	9.72	77-4	16.65
30-4	9.92	78-4	16.77
31-4	10.075	79-4	16.91
32-4	10.245	80-4	17.05
33-4	10.415	81-4	17.19
34-4	10.60	82-4	17.345
35-4	10.77	83-4	17.47
36-4	10.94	84-4	17.61

37-4	11.115	85-4	17.75	60-4	119.18	127-4	190.27
38-4	11.30	86-4	17.89	61-4	120.325	128-4	191.32
39-4	11.47	87-4	18.01	62-4	121.48	129-4	192.36
40-4	11.625	88-4	18.15	63-4	122.63	130-4	193.405
41-4	11.765	89-4	18.29	64-4	123.78	131-4	194.45
42-4	11.89	90-4	18.43	65-4	124.935	132-4	195.495
43-4	12.03	91-4	18.555	66-4	126.085	133-4	196.545
44-4	12.17	92-4	18.69	67-4	127.225	134-4	197.59
45-4	12.31	93-4	18.83	68-4	128.38	135-4	198.63
46-4	12.445	94-4	18.97	69-4	129.53	Plus petits, la pièce	1.47
47-4	12.57	95-4	19.095				
48-4	12.74	96-4	19.235				
49-4	12.85	97-4	19.375				
50-4	12.975	98-4	19.515				
51-4	13.11	99-4	19.64				
52-4	13.25	100-4	19.76				
Plus petits que 100-4 : fl. 0.195 la pièce							
TARIF minimum pour la taille du brillant.							
Grosse pierre, jusqu'à 8 grains : fl. 7.315 par carat.							
Pièces	Montant	Pièces	Montant	Pièces	Prix par pièce	Pièces	Prix par pièce
3-4	fl. 33.45	70-4	fl. 130.68	40-4	1.885	91-4	fl. 1.41
4-4	36.59	71-4	131.725	41-4	1.87	92-4	1.41
5-4	39.73	72-4	132.77	42-4	1.86	93-4	1.405
6-4	41.82	73-4	133.82	43-4	1.86	94-4	1.405
7-4	43.905	74-4	134.86	44-4	1.84	95-4	1.395
8-4	46 »	75-4	135.91	45-4	1.835	96-4	1.395
9-4	48.09	76-4	136.95	46-4	1.835	97-4	1.38
10-4	50.185	77-4	137.995	47-4	1.81	98-4	1.38
11-4	52.17	78-4	139.045	48-4	1.81	99-4	1.36
12-4	54.16	79-4	140.09	49-4	1.80	100-4	1.35
13-4	56.045	80-4	141.135	50-4	1.785	101-4	1.35
14-4	57.80	81-4	142.18	51-4	1.785	102-4	1.35
15-4	59.485	82-4	143.22	52-4	1.755	103-4	1.34
16-4	61.155	83-4	144.27	53-4	1.755	104-4	1.34
17-4	62.725	84-4	145.32	54-4	1.74	105-4	1.33
18-4	64.195	85-4	146.36	55-4	1.735	106-4	1.33
19-4	65.655	86-4	147.405	56-4	1.71	107-4	1.325
20-4	67.01	87-4	148.45	57-4	1.71	108-4	1.325
21-4	68.37	88-4	149.50	58-4	1.70	109-4	1.31
22-4	69.725	89-4	150.545	59-4	1.68	110-4	1.31
23-4	71.09	90-4	151.59	60-4	1.66	111-4	1.29
24-4	72.47	91-4	152.63	61-4	1.66	112-4	1.29
25-4	73.81	92-4	153.675	62-4	1.655	113-4	1.28
26-4	75.17	93-4	154.73	63-4	1.64	114-4	1.28
27-4	76.52	94-4	155.77	64-4	1.635	115-4	1.275
28-4	77.89	95-4	156.815	65-4	1.63	116-4	1.275
29-4	79.24	96-4	157.86	66-4	1.61	117-4	1.27
30-4	80.605	97-4	158.905	67-4	1.60	118-4	1.27
31-4	81.965	98-4	159.955	68-4	1.59	119-4	1.26
32-4	83.32	99-4	161 »	69-4	1.59	120-4	1.26
33-4	84.68	100-4	162.04	70-4	1.57	121-4	1.24
34-4	86.04	101-4	163.09	71-4	1.56	122-4	1.24
35-4	87.40	102-4	164.13	72-4	1.555	123-4	1.24
36-4	88.76	103-4	165.18	73-4	1.54	124-4	1.24
37-4	90.115	104-4	166.225	74-4	1.54	125-4	1.24
38-4	91.475	105-4	167.27	75-4	1.52	126-4	1.225
39-4	92.835	106-4	168.315	76-4	1.505	127-4	1.225
40-4	94.09	107-4	169.36	77-4	1.50	128-4	1.225
41-4	95.34	108-4	170.41	78-4	1.48	129-4	1.225
42-4	96.60	109-4	171.455	79-4	1.475	130-4	1.225
43-4	97.86	110-4	172.50	80-4	1.47	131-4	1.195
44-4	99.115	111-4	173.54	81-4	1.455	132-4	1.195
45-4	100.36	112-4	174.585	82-4	1.45	133-4	1.195
46-4	101.61	113-4	175.635	83-4	1.45	134-4	1.195
47-4	102.87	114-4	176.68	84-4	1.44	135-4	1.18
48-4	104.125	115-4	177.725	85-4	1.44	136-4	1.18
49-4	105.385	116-4	178.77	86-4	1.44	137-4	1.18
50-4	106.63	117-4	179.81	87-4	1.425	138-4	1.18
51-4	107.885	118-4	180.865	88-4	1.425	139-4	1.18
52-4	109.145	119-4	181.91	89-4	1.42	140-4	1.18
53-4	110.405	120-4	182.95	90-4	1.42	Plus petits, la pièce	1.15
54-4	111.66	121-4	184 »				
55-4	112.91	122-4	185.04				
56-4	114.075	123-4	186.09				
57-4	115.415	124-4	187.135				
58-4	116.675	125-4	188.18				
59-4	117.93	126-4	189.22				

Pour le travail plus gros que 40-4, on est prié de s'entendre avec la Permanence.
Plein et boules, 10 cents en plus par pièce.
TARIF minimum pour le sciage du diamant.
Plus gros que 4 grains pour
le premier carat..... fl. 0.53
Les carats suivants..... 0.33
4 grains..... la pièce fl. 0.53
3 — — 0.465
2 — — 0.33
3 et 4 par carat.... — 0.265
5 et 6 — — 0.23
7 et plus petits.... — 0.20
Pour le mauvais travail, le travail sera augmenté en accord avec la Permanence.

La Question de l'Unité dans notre Corporation

Profitant de la présence à Paris, à l'occasion des deux Congrès Confédéraux de divers camarades de la Bijouterie-Orfèvrerie-Horlogerie, le Syndicat des Ouvriers Diamantaires de Paris, prit l'initiative de convoquer les camarades de diverses tendances pour procéder à un échange de vue.

A l'issue de cette réunion, qui eut lieu le samedi 29 avril, à la Bourse du Travail, le procès-verbal suivant fut adopté par tous les membres participants :

Sur l'initiative du Syndicat des Diamantaires Autonomes de Paris, un échange de vues a eu lieu entre les délégués des divers Syndicats de nos corporations présents à Paris à l'occasion des Congrès Confédéraux. A la suite de cet échange de vues, la proposition suivante fut faite par les délégués présents qui ont accepté de la transmettre à leurs syndicats respectifs :

« Les représentants des Syndicats adhérents aux deux C. G. T., convoqués par le Syndicat des Diamantaires de Paris, donnent mandat à celui-ci de continuer ses démarches tendant à créer un Bureau de Relations Interconfédéral. »

Souhaitons que cette reprise de contact contribue à assainir l'atmosphère, conditions indispensables à la préparation de l'Unité !

Assistaient à cet échange de vues, les camarades :

Pichon, du Bijou de Paris (C. G. T. U.);
Stoffel, du Bijou de Paris (C. G. T. U.);
Garnier, du Bijou de Guéret (C. G. T. U.);
Paquet, des Diamantaires de Fellefain (C. G. T. U.);
Pagnier, des Diamantaires Unitaires de St-Claude (C. G. T. U.);
Fessard, des Gainiers de Paris (C. G. T. U.);
Trivery, du Bijou de Lyon (C. G. T.);
Labolle, du Bijou de Lyon (C. G. T.);
Gonsset, des Diamantaires de Divonne (C. G. T.);
Ponard, des Diamantaires de St-Claude (C. G. T.);
Bornet, des Diamantaires de Paris (Autonomes);
Schmitt, des Diamantaires de Paris (Autonomes);

BRUITS & NOUVELLES

Consolidated African Selection Trust. — M. Louis Oppenheimer administrateur de l'Angola American Corporation, a été élu administrateur. Le *Financial Times* considère que c'est un nouveau pas vers la concentration dans l'industrie diamantifère.

New Jagersfontein. — La Compagnie déclare un dividende intérimaire de 3 sh. par action pour la période prenant fin le 31 septembre 1925, contre 2 sh. 6 précédemment.

Holland-Africa Platina on diamant Trust. — Le Journal *Algemeen Handelsblad*, d'Amsterdam apprend que, sous la dénomination susindiquée, il vient d'être créé une société devant servir de lien direct entre les milieux sud-africains de platine et de diamants d'un côté, et, de l'autre, les représentants de l'industrie diamantaire en Hollande. La nouvelle société à la tête de laquelle est placé le représentant de la mai-

son Becler et Ohlthaver à Joannesburg, se rait en relations étroites avec l'entreprise sud-africaine Potgieterstrust.

Le Diamant du Tanganyika. — Le correspondant du *Times* à Béira écrit que le colonel Donaldson, qui a visité les terrains du Tanganyika, a confirmé la valeur de la découverte du diamant à Mwanza. Le diamant a été rencontré dans la couche supérieure, dans l'argile et dans la terre jaune. D'après les trois échantillons examinés par le colonel Donaldson, les gisements de Mwanza, comparés à ceux du Transvaal, se caractérisent par un excédent de carbone et une absence de grenats ; en outre, les olivines sont moins nombreuses que dans l'Afrique du Sud. Quoiqu'il soit admis dans le Rand qu'on ne trouve pas de diamants dans les formations granitiques, telle que celle du Tanganyika, ceux qui ont examiné les formations de Mwanza déclarent que l'existence d'une "pipe" est absolument prouvée.

Des Tailleries de Diamants en Afrique du Sud. — Interviwé par un journal hollandais, le président de Fédération hollandaise des Tailleries de Diamants estime qu'avec une subvention du gouvernement il serait possible d'établir une taillerie de diamants en Afrique du Sud, mais vu les hauts salaires payés dans ce pays, elle ne pourrait traiter avec bénéfice que les pierres de grandes dimensions et non les petites pierres qui forment la plus grande partie de la production des mines sud-africaines.

La guerre qui paie. — D'une statistique très précise publiée par la revue allemande, *Wirtschaft und Statistik*, sur les dettes et créances extérieures fin 1924, des différents pays, il résulte, que si elle se reconnaît redévable des dettes interalliées, la France apparaît avec un passif net envers l'étranger d'environ 25 milliards de marks-or, soit 120 milliards de francs, alors que avant la guerre, son portefeuille de valeurs étrangères lui ménageait un actif net de 40 à 50 milliards de marks-or. Sa dette extérieure sera équivalente à sa dette intérieure d'avant-guerre. Elle sera la plus grosse débitrice du monde, la seule débitrice importante si l'Italie suit l'exemple de la Russie et élude le paiement de ses dettes. Après une guerre victorieuse, elle devra à la Grande-Bretagne et aux Etats-Unis plus de sept fois ce qu'elle a payé à l'Allemagne après sa défaite de 1870-71.

Le Coût de la vie en Belgique. — Le chiffre indice qui était au 15 août à 517 pour l'ensemble de la Belgique, est monté au 15 Septembre dernier à 525.

Pour Anvers et son agglomération il est à 542 et pour Bruxelles à 555.

AUX TRÉSORIERS

La cotisation à l'Alliance est fixée pour le 4^e trimestre 1925 à 1 fr. 06 par membre.

Cette cotisation est payable d'avance pour tous les membres inscrits au début du trimestre.

Rappelons aux Syndicats en retard dans le paiement de leurs cotisations que pour le 3^e trimestre le taux de la cotisation est de 1 fr. 12.

Pour envoyer les fonds, utilisez le chèque postal : E. PONARD, St-Claude, 8147 DIJON.

Valeurs Diamantifères et Marché des Diamants

La stabilité des changes se maintient, ou du moins s'est maintenue jusqu'à ce jour, en dépit de l'incertitude qui règne sur l'issue réservée aux négociations franco-américaines.

Les transactions en Bourse ont été peu actives en ce mois de septembre, et presque tous les titres ont eu à subir des moins-values. Les diamantifères n'ont pas fait exception et *De Beers*, qui le 28 août était à 1.396, ne vaut que 1.329 le 28 septembre. *Jagersfontein* est à 410 le 28 septembre, contre 444 le même jour du mois précédent.

**

La situation commerciale s'est sensiblement améliorée en septembre. Tous les marchés ont retrouvé une bonne partie de leur activité et de partout on signale une certaine reprise des affaires.

Les acheteurs furent nombreux et tous les articles firent l'objet de transactions assez considérables.

Les prix de vente ont déjà subi une augmentation qu'on évalue de 10 à 15 % et on prévoit que dans les mois à venir cette hausse se continuera, d'autant plus que les prix du brut demeurent très fermes.

La fantaisie est toujours très demandée, de même que les grandes pierres qui deviennent rares sur le marché et qui, de ce fait, atteignent de très gros prix.

Spérons que cette bonne situation continuera et permettra à l'ouvrier diamantaire d'en profiter et de sortir un peu de la situation diminuée qui lui fut infligée par les circonstances.

E. P.

Tu trouves que la vie est chère et qu'elle augmente tous les jours. Et tu n'as jamais pensé que pour ton syndicat la vie chère se faisait aussi sentir...

Dans les Centres

FRANCE

Saint-Claude et ses sections.

La situation demeure relativement bonne. Tous les ouvriers sont occupés normalement, sauf pourtant quelques débruteurs qui chôment partiellement pour des raisons maintes fois énoncées. Cette situation commande d'écartier impitoyablement pour un temps, toute demande d'apprentissage qui pourrait être faite pour la branche débrutage. Il y va de l'intérêt des ouvriers eux-mêmes pour qui une surabondance de main-d'œuvre aboutirait fatallement à un chômage plus grand et à une baisse des salaires.

Nous espérons que, dans l'intérêt supérieur de l'industrie, les patrons de la région seront à nos côtés, et refuseront de donner du travail à tout nouvel apprenti débruteur.

— La qualité des bruts n'est pas uniforme. Tandis que dans certaines maisons on se déclare assez satisfait, il en est d'autres où les plaintes sont assez vives.

— On se rappelle qu'un nouveau tarif pour la taille aux pièces des pierres de fantaisie avait été mis en application depuis fin juin.

Il est bon de répéter que ce tarif n'avait été accepté provisoirement qu'à titre d'essai.

Il importait donc de savoir s'il donnait satisfaction aux ouvriers.

A cet effet une réunion de tous les ouvriers en fantaisie de la place eut lieu le 14 septembre.

De nombreuses critiques furent émises par la plupart des ouvriers. Quelques unes qui rencontrèrent l'unanimité des présents sont à retenir. Parmi celles-ci :

a) La tarification des séries jusqu'aux 60-4 descend beaucoup trop bas et donne pour les petites pierres un prix trop peu rémunérateur.

b) La différence entre le scié et le brut plein n'est pas justifiée (sauf peut-être pour le carré). La différence entre la retaillé et le brut plein est beaucoup trop grande.

c) La majoration de 5 % pour une coupe supplémentaire n'est pas suffisante.

d) Tous les pourcentages doivent être relevés.

On voit par ces quelques indications sommaires que cette tarification est loin de donner satisfaction.

Au cours de la discussion, il est apparu qu'il serait très difficile d'établir une tarification aux pièces qui assure à l'ouvrier un salaire stable et suffisamment rémunérateur, non seulement en raison de la grande variété des formes, mais aussi par suite de la différence de qualité des bruts. On emploie, en effet, en ce moment beaucoup de bruts nattés.

En présence de ces faits, tous les ouvriers présents furent unanimes pour déclarer que seul, *le travail à la semaine*, était compatible avec ce genre de taille.

Tout en garantissant à l'ouvrier un salaire stable, il donnerait aux patrons la possibilité d'obtenir un travail suffisamment soigné. L'un et l'autre y trouveraient leur compte.

A la suite de cette réunion une lettre fut adressée à tous les patrons pratiquant ce genre de travail leur demandant d'instaurer le travail à la semaine.

Quelques réponses seulement nous sont parvenues à l'heure où nous mettons sous presse. Parmi celles-ci, nous publions la première, émanant de MM. Jaillot et Ponard :

Saint-Claude, le 17 Septembre 1925.

Monsieur le Secrétaire de la Chambre Syndicale des Ouvriers Diamantaires

Après avoir pris connaissance de votre lettre du 15 courant, nous avons l'honneur de vous informer que nous sommes en parfait accord avec le Syndicat Ouvrier sur la question du travail à la semaine.

Nous-mêmes, jusqu'à ce jour, nous n'avons cessé de préconiser cette méthode de travail qui, seule, peut donner entière satisfaction à l'employeur et à l'ouvrier, en assurant au premier le fini et le rendement et, à l'ouvrier, un salaire régulier et assuré.

Néanmoins, nous avons pu constater que, malgré les salaires de début, souvent extrêmement avantageux, consentis par les employeurs aux apprentis en taille fantaisie, nombreux sont les ouvriers qui ne veulent pas se plier à ce genre de travail (à la semaine), alléguant que la liberté leur est chère avant toute chose.

Cela nécessite naturellement, pour l'apprentissage de la pierre fantaisie, un léger sacrifice de la part de l'ouvrier (du reste largement compensé par la suite), mais la perte subie par le patron est relativement beaucoup plus élevée ; cela nécessite donc de la bonne volonté de part et d'autre, et cela, pour conserver dans notre centre cette branche si intéressante de notre industrie.

Au cas où le travail à la semaine trouverait un accueil favorable, il serait, malgré cela, nécessaire de conserver un tarif aux pièces pour les ouvriers

du dehors qu'il est impossible de faire travailler dans les conditions ci-dessus.

Vous ne croyons pas non plus qu'il y ait lieu de modifier le tarif actuel, à part quelques rectifications de détail, en particulier un relèvement des petites séries que nous approuvons.

Veuillez agréer, etc...

Signé : JAILLOT-PONARD.

— La souscription des Ouvriers Diamantaires de St-Claude en faveur des employés de banque en grève a produit la somme de 755 fr. 75 dont 150 fr. ont été prélevés sur la caisse syndicale.

Ces sommes centralisées par les soins de la Bourse du Travail seront affectées intégralement aux révoqués, victimes de l'intransigeance des grands banquiers... et aussi de l'inorganisation et de la veulerie de leurs camarades.

Vertamboz. — Nous avons bien reçu la poudre noire et les stèles. Nous vous en remercions ainsi que la personne qui a bien voulu se charger de nous la faire parvenir.

— Dans les sections aucun fait syndical important n'est à signaler.

Thoiry. — La situation est à peu près identique à celle de St-Claude. Un peu de chômage chez les débruteurs ; bruts laissant à désirer. Le Permanent a visité ce centre dernièrement. La mentalité syndicale y demeure bonne, sauf pourtant en ce qui concerne les ouvriers de M. Donnet à St-Genis qui demeurent toujours en dehors de l'organisation. Espérons que les circonstances leur en apprendront un jour les bienfaits et souhaitons qu'ils n'aient pas trop à se repenter de leur isolement où ils se complaisent.

Divonne. — Maintes fois nous avons signalé l'inquiétante diminution de l'effectif diamantaire de ce centre. Cette situation allant toujours s'accentuant place de ce fait l'organisation dans une position difficile. Le syndicat réduit à quelques membres a de la difficulté à vivre.

Pour remédier à cette situation, les camarades de Divonne manifestèrent le désir d'être rattachés au syndicat de St-Claude.

Le Conseil d'Administration de ce dernier ayant donné un avis favorable, la constitution de Divonne en section du Syndicat de St-Claude fut définitivement décidée lors d'une réunion qui eut lieu le 18 septembre avec le concours du Permanent. Cette modification d'organisation deviendra effective à la date du 1^{er} octobre.

Taninges. La situation est normale dans notre centre. Une Assemblée Générale a examiné l'ordre du jour du congrès International et le résultat des votes émis sur chaque question a été transmis aux délégués ainsi qu'au Permanent.

Nemours. — Rien de particulier sur la place où tout le monde travaille d'une façon normale.

Au cours d'une Assemblée générale, le camarade Boissy a été nommé trésorier en remplacement du camarade Guinfoleau qui quitte le pays.

Felletin. — Au point de vue syndical la situation demeure bonne, mais les ouvriers ont toujours à se plaindre de la mauvaise qualité des bruts.

SUISSE

Genève. — Au point de vue travail, la situation est normale.

Une Assemblée générale du Syndicat a eu lieu avec le concours du camarade Hubacher,

de la Fédération des travailleurs sur Métaux et Horlogers.

Genève, devant cette fois fournir le délégué représentant les diamantaires suisses au Congrès de l'Alliance, le camarade Eberlin Philippe fut chargé d'assurer cette délégation.

BELGIQUE

La situation s'est notablement améliorée ainsi qu'en témoigne le nombre des chômeurs qui, aux dernières nouvelles, n'est plus que de 450. On espère que ce nombre décroîtra encore rapidement.

HOLLANDE

A Amsterdam aussi, la situation, en cette fin de septembre, se présente en amélioration sensible. Le nombre des chômeurs a décrû de plusieurs centaines et on en compte actuellement environ 600.

Il semble que nous marchions vers une reprise des affaires.

ALLEMAGNE

Les patrons diamantaires allemands viennent de prendre l'offensive dans les centres de Hanau et de Erbach.

Ces Messieurs émettent la prétention de réduire les salaires, de rétablir les frais de places et de déduire du salaire l'indemnité de vacances. Un rien, comme on voit.

Les ouvriers qui déjà depuis un certain temps n'ont que de mauvaises marchandises à travailler, et qui, de ce fait, ont vu réduire leurs salaires, ne veulent naturellement pas se plier à ces exigences et sont prêts à résister aux prétentions patronales.

L'Alliance Universelle a décidé de donner son appui moral et financier aux camarades allemands, au cas où les patrons persisteraient dans leur attitude.

Nous sommes convaincus que cette seule nouvelle invitera ces Messieurs à réfléchir. Dans le cas contraire, la solidarité de tous les ouvriers diamantaires assurera la victoire de nos camarades.

**

L'Assemblée Générale des ouvriers diamantaires de Hanau, tenue le 29 septembre à la maison Syndicale, voit dans la revendication patronale, exigeant une réduction des tarifs une raillerie aux ouvriers diamantaires.

Les membres de l'Assemblée rejettent toute réduction des tarifs, ainsi que tout paiement des frais de place et déclarent qu'à l'avenir seules des marchandises à marche facile seront travaillées sur tarif, et les autres à salaires fixes.

Si les patrons maintiennent leurs prétentions le travail cessera le 3 octobre dans toutes les maisons affiliées à l'organisation patronale.

La firme Ginsberg, la plus grande taillerie de la place n'a pas résilié ses tarifs. Les ouvriers y travailleront. C'est aussi le cas pour deux ou trois usines de moindre importance.

LE BOORT

Le cours du boort établi à Amsterdam, à la date du 18 Septembre 1925, donne les prix suivants :

		Florins	Francs (change du 18 Sept.).
Boort	le carat	8 50	72,22
Débris de cliveurs	—	6 80	57,78
Eclats	—	3 40	28,89
Poudre pure	—	3 40	28,89
Le 18 Septembre, 100 florins valaient 849,75			

STATISTIQUE des Syndiqués, des Ouvriers occupés et des Chômeurs

ANVERS

	Syndiqués	Chômeurs
Du 27 Juillet au 2 Août	11.884	888
Du 3 au 9 Août	11.897	1.046
Du 10 au 23	11.910	949
Du 24 au 30	11.869	721
Du 31 Août au 6 Sept.	11.878	546

AMSTERDAM

	Ouvriers occupés	Chômeurs
Du 24 au 30 Août	4.602	1.383
Du 31 Août au 6 Sept.	4.820	1.205
Du 7 au 13 Septembre	5.078	959

Tu payais avant-guerre trois francs de cotisation syndicale. Au taux actuel cela fait douze francs.

Tu en payes SIX.

Trouves-tu que cela soit logique ?

UNION NATIONALE des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français

Situation Financière du RAYON DE SOLEIL

du 1^{er} Janvier au 30 Juin 1925

RECETTES	
Cotisations perçues	4.057 20
Vente de bouts de stèles	1.195 85
Produit de la poudre noire	18.040 "
Dons divers	810 75
Produits des fêtes (Paris et Saint-Germain-de-Joux)	2.420 40
Vente du matériel de la Coopérative <i>Les Moulins</i> et sommes versées sur la liquidation	489 10
Total des Recettes	27.013 30

DÉPENSES	
Montant des secours alloués à divers camarades	2.819 25
Frais de correspondance	35 85
Frais d'envoi de cercles, de poudre noire, de ráclage des places dans les ateliers inoccupés de la région de Saint-Claude, d'affiches (bal de St-Germain) et frais divers	214 60
Facture Imprimerie (papillons)	72 "
Abonnements aux journaux et revues	26 25
Total des Dépenses	3.167 95

RÉCAPITULATION	
Total des Recettes	27.013 30
Total des Dépenses	3.167 95
Excédent de Recettes	23.845 35

Avoir au 1 ^{er} janvier 1925	56.876 25
Avoir au 30 juin 1925	80.721 60

SITUATION DES CAPITAUX	
En compte-courant à <i>La Fraternelle</i>	78.064 15
En Caisse (y compris chèque postal)	2.657 45
AVOIR total	80.721 60

NOTA. — Les intérêts de l'argent placé ne sont pas décomptés pour la période du 1^{er} Janvier au 30 Juin 1925.

Le Secrétaire, E. PONARD.

L'OUVRIER DIAMANTAIRES

UNION NATIONALE
des Syndicats Ouvriers Diamantaires FrançaisCompte Financier du 1^{er} Janvier au 30 Juin 1925

RECETTES	
Cotisations perçues.....	9.280 20
Vente de tables de classement et de manuels « Le Diamant »	95 50
Total des Recettes...	<u>9.375 70</u>
DÉPENSES	
Frais de contrôle pour le précédent exercice.....	169 65
Appointements du Secrétaire (6 mois).....	3.000 »
Frais de tournées.....	442 »
Abonnements aux journaux et revues.....	49 »
Achat de fournitures et matériel pour bureau.....	189 85
Frais de correspondances et divers.....	106 30
Achat de tables de classement et de manuels « Le Diamant »	235 75
Total des Dépenses ..	<u>4.192 55</u>
RÉCAPITULATION	
Total des Recettes.....	9.375 70
Total des Dépenses.....	<u>4.192 55</u>
Excédent de Recettes....	5.183 15
Report de l'Avoir au 31/12/24..	56.397 36
Avoir de l'Union au 30 juin 1925	<u>61.580 51</u>
SITUATION DES CAPITAUX	
En compte-courant à La Fraternelle	58.721 26
En Caisse (y compris chèque postal)	2.859 25
AVOIR total.....	<u>61.580 51</u>

Le Secrétaire, E. PONARD.

**

Rapport de la Commission de Contrôle

La Commission de Contrôle, réunie le 12 Septembre 1925, après avoir examiné les comptes de l'Union Nationale et du *Rayon de Soleil*, constate l'exactitude des comptes et la sincérité des écritures, et conclut à l'adoption du bilan.

Les Contrôleurs :

Alix MONNIER ; Clovis DALLOZ-FURET, du Syndicat de Saint-Claude.

Etienne COMBIER, du Syndicat de Nemours.

LA TUBERCULOSE

Maladie sociale - Ses remèdes sociaux

Il existe des maladies sociales ; ce sont celles sur lesquelles l'influence du milieu, où nous ne pouvons pas éviter de vivre, s'exerce d'une manière prépondérante.

La tuberculose n'est-elle pas le type le plus frappant de ces maladies ?

Inconnue de ceux qui vivent au grand air, n'ayant pour tout vêtement qu'un rayon de soleil et même un peu plus, elle se développe avec une terrible acuité au sein des familles condamnées au taudis de nos grandes villes.

Elle menace gravement tout être humain vivant dans des réduits où l'air et le soleil ne

peuvent pénétrer et qui, si souvent, est en outre privé du bain d'air et de soleil quotidien indispensable à toute créature humaine.

A une maladie sociale, des remèdes sociaux s'imposent.

A côté de l'action médicale, prolongée au domicile du malade par l'infirmière-visiteuse attachée à ces dispensaires, du type conçu et réalisé par l'éminent professeur Calmette ; à côté du préventorium, du sanatorium, de l'hôpital-sanatorium, il y a une action sociale qui s'impose et qui a fait ses preuves.

Nous n'hésitons pas à placer en première ligne : *l'amélioration du logement des travailleurs.*

Un seul fait suffit à le prouver.

La mortalité générale atteint dans les immeubles d'habitations à bon marché à peine le tiers du chiffre normal accusé par les statistiques officielles pour les mêmes quartiers.

Celles que publient les cités-jardins sont encore plus encourageantes.

Un second remède essentiel est *le développement des espaces libres dans les villes.*

Nous ne donnerons pas comme une relation mathématique cette simple constatation : que Paris qui contient trois fois moins d'espaces-libres que Londres et deux fois moins que Berlin a une mortalité par tuberculose plus que triple de celle de Londres et double de celle de Berlin avant la guerre.

Il est cependant impossible de n'être pas frappé de cette coïncidence ; et il semble évident que, lorsque le travailleur peut lutter grâce aux parcs, squares et terrains de jeux d'une grande ville contre l'intoxication qu'il subit dans le taudis, il risque moins d'être atteint par la tuberculose qui le guette.

Un troisième moyen, qui a également fait ses preuves, est *la lutte contre l'alcoolisme déprimant* qui met l'individu en état de réceptivité à tel point que des hommes comme Landouzy et son éminent élève, le Professeur Léon Bernard, ont pu dire que « l'alcool fait le lit de la tuberculose ».

Un élément de lutte de la plus haute importance qui a fait merveille à l'étranger, mais est à peu près inexistant chez nous, c'est *l'action réelle et consciente des commissions d'hygiène municipales*. Nos mœurs électorales en ont annulé jusqu'ici toute l'efficacité.

Inutile d'insister sur l'importance du cinquième moyen qui nous paraît également essentiel : *l'abaissement du prix des denrées nécessaires à la vie.*

Pendant la guerre et depuis qu'elle est terminée, on a organisé chez nous la vie chère. Ceux qui défendent, par la parole et par la plume, les revendications populaires ne se sont jamais inquiétés des causes réelles du renchérissement du pain, de la viande, des légumes, etc., etc... Jamais ils n'ont protesté contre les droits énormes qui frappent telle ou telle de ces denrées et, pas davantage, ils n'ont aidé à chercher à aider sérieusement la coopération et à diminuer l'emprise des intermédiaires.

Il est évident qu'un ouvrier anglais, consommant trois fois plus de denrées nourrissantes qu'un travailleur français offre à l'invasion de la tuberculose une résistance tout autre.

L'enseignement ménager est chez nous à peu près inexistant et c'est cependant lui qui permettrait à nos familles de travailleurs de doubler immédiatement la puissance d'achat de leur salaire, en leur apprenant tout d'abord à faire avec discernement leurs achats.

C'est en appliquant les remèdes que nous venons d'indiquer, que les Etats-Unis et l'Angleterre, ont réduit de moitié dans un espace de 30 ans leur mortalité par tuberculose.

Personne n'est plus convaincu que nous de l'importance de l'action qu'exerce le médecin auprès du malade tuberculeux, de l'utilité essentielle des conseils qu'il lui donne, mais en attendant que le remède spécifique de cette terrible maladie soit découvert, nous croyons fermement que toutes les nations peuvent obtenir par les mêmes procédés que nous venons de citer, la diminution des ravages du terrible fléau.

Nous croyons devoir ajouter que, n'eussent-elles aucun rapport avec la diminution de la tuberculose, les mesures sociales succinctement indiquées ci-dessus, s'imposent en vue du progrès moral et social et de l'augmentation du bien-être de nos concitoyens.

(De *La Vie Saine*). Georges RISLER.

Président du Musée Social,
Vice-Président du Comité National
de Défense contre la Tuberculose.

ON DEMANDE bons ouvriers diamantaires connaissant ou désirant apprendre la taille fantaisie aux pièces ou à la semaine.

Conditions avantageuses. Travail et bons salaires assurés.

S'adresser à MM. JAILLOT et PONARD, 15, Avenue de Belfort, St-Claude.

DÉTAIL Téléphone 582.21 GROS

DIAMANTAIRES

Voulez-vous de la bonne poudre de diamant, éclats, boîts ou outils diamantaires achetez chez

Isidore STIJSEL

Fournisseur Général pour Diamantaires
134, Rue du Vanneau, à ANVERS

Achat de déchets de Diamants

Rapide expédition pour l'intérieur et l'extérieur
Toutes réparations dans un temps très court

Loupes incomparables, Balances, Pinces
— et Poids métriques contrôlés par l'Etat —

Médaille à l'Exposition Universelle de Gand 1913
Diplômé à l'Exposition des Bijoutiers-Joalliers
d'Anvers 1920

A l'Exposition et au Concours du Commerce
et de l'Industrie. Anvers 1921

Du Middenstandsbond « De Kleine Burger » 1921

A l'Exposition industrielle
du « Koninklijke Rubenskring » 1921-1923

Concours d'Étalages « Anvers en Avant » 1923

Concours d'Étalages, Illumination et Décoration

1^{er} Prix et Grande Distinction

Recommandé par les Fédérations Internationales
des Bijoutiers Négociants
et Organisations Ouvrières

Fondateur des Ecoles Professionnelles

de l'Industrie Diamantaire

Réparations de Balances pour Diamantaires et Bijoutiers

La Maison n'a pas de Représentant ni de Succursale



LE GÉRANT,
Edmond PONARD.

Imprimerie de la Maison du Peuple. — Saint-Claude